

Monsieur le Président,

Je suis très heureux de cette possibilité qui m'est donnée de venir à Edmonton participer à ce panel sur les perspectives diverses qu'offre notre actuelle situation constitutionnelle.

Je suis particulièrement heureux de souligner la présence de sir Anthony Kershaw, qui est ici aujourd'hui du fait de ce que lui et d'autres ont appelé un "anachronisme", à savoir ces liens constitutionnels qui relient encore nos deux pays parce que l'AANB se trouve toujours à Westminster.

Avec votre permission, Monsieur le Président, j'aimerais profiter de la présence de sir Anthony pour faire le point sur le récent rapport du Comité britannique spécial des Affaires étrangères. Le Comité a fait rapport selon sa perception des problèmes du point de vue de Westminster, et il est parvenu à certaines conclusions qui, si elles étaient acceptées par le Parlement britannique, provoqueraient une grave crise constitutionnelle entre nos gouvernements et nos parlements respectifs.

J'aimerais assurer sir Anthony que le Gouvernement du Canada n'a pas amorcé à la légère ses actuelles initiatives constitutionnelles. Bien au contraire. Le Gouvernement tente depuis des années, dans ses nombreuses rencontres avec les provinces, de réaliser certains progrès vers une réforme constitutionnelle. Tous ses efforts ont échoué. Nous sommes venus tout près de réussir, par exemple à Victoria en 1971, mais l'objectif s'est toujours révélé inaccessible. En fait, les dix dernières années nous ont même éloignés de la possibilité d'une entente. Ceci en dépit d'une série d'offres fédérales visant à accommoder les provinces. Les gouvernements provinciaux ont eu tendance à intensifier leurs revendications au regard de la procédure de modification et de la répartition des pouvoirs comme conditions préalables d'un déblocage de la question du rapatriement ou d'une charte des droits. Par exemple, la question de la juridiction sur les ressources n'a été soulevée qu'en 1973, et celle des pêches ne l'a été qu'à la fin des années 70; les deux questions sont devenues des conditions préalables de l'assentiment des provinces au rapatriement. Le gouvernement fédéral a décidé que cette impasse ne pouvait plus être tolérée, car elle sapait l'unité nationale et venait appuyer les arguments de ceux qui désirent détruire cette nation unie qu'est le Canada.

En envisageant les divers moyens qui s'offraient à lui de briser l'impasse, le gouvernement fédéral était